

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE BALLAIGUES
DU 27 MAI 2019**

L'appel nominal indique la présence de 28 conseillères et conseillers. Les noms et prénoms des conseillères et conseillers présents figurent sur le livre nominatif des présences tenu par les scrutateurs. Le quorum réglementaire étant atteint, **M. Jean-Luc Leresche**, Président, ouvre la séance à 20h15 en implorant la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour comme suit est adopté :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 avril 2019
2. Communications de la Municipalité
3. Communications des représentants aux associations intercommunales
4. Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis municipal concernant la rémunération de la Municipalité, suite aux incidences induites par le changement de représentant de la Municipalité au CA VOE
5. Dépôt des comptes 2018
6. Rapport de gestion 2018
7. Rapport de la Commission chargée d'examiner le postulat proposé par M. Raymond Durussel
8. Propositions individuelles et divers

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 avril 2019

Le procès-verbal est accepté avec 6 abstentions, sans avis contraire.

2. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Christian Nyffenegger rapporte au sujet des assemblées sur la santé. Lors de la séance de l'ASPMAD-CMS Nord Vaudois, il a été relevé que le système démontre une augmentation de la facture liée au nombre d'heures croissantes du personnel pour répondre au vieillissement de la population. Pour les comptes 2018, cela représente une augmentation d'heures de 5,25% = 447'318 heures. Le CMS Vallorbe a vécu une diminution d'heures de prestations pendant plusieurs mois. Le personnel a donc été placé provisoirement dans d'autres agences. C'est aussi un million de repas servis dans le canton pour nourrir 5'000 personnes. Le projet fusion CMS, AVASAD, RSNV, La Côte, Lausanne association et fondation suit son cours. L'an dernier, il a été demandé s'il était possible de créer un groupe de travail afin de mieux comprendre cette fusion. Le préavis est désormais disponible.

Il fait part de quelques informations suite à l'assemblée générale des eHnv. Le résultat de l'année 2018 figure toujours dans les chiffres rouges (diminution positive). L'objectif du CODIR est de sortir de ces chiffres rouges tout en donnant toujours de très bons soins. En ce qui concerne

l'urgence, c'est le patient qui la définit. Cependant, beaucoup trop de gens se rendent aux urgences durant le week-end. La statistique démontre que 33% d'individu aurait pu attendre ou consulter son médecin de famille pour recevoir un traitement. L'urgence actuelle est de faire un tri, celui-ci est directement fait à l'hôpital. S'il s'agit d'une urgence dite vitale, il faut composer le 144 mais si elle est non vitale, il faut composer le 0848 133 133.

Concernant l'assemblée générale du SDIS, il s'agit d'une année positive en matière de financement avec un écart de CHF 26'240.85. Pour Ballaigues, cela représente un retour de CHF 5'666.-, le coût par habitant diminue de 13,2%. Il y a eu 22 interventions l'année dernière et elle a fait l'acquisition de 8 nouveaux véhicules. Du 30 au 31 août aura lieu le 150^{ème} anniversaire de la Fédération Suisse des sapeurs-pompiers avec la nuit des casernes. Et pour finir, le poste de secrétaire à 20% supplémentaire est vacant et l'état-major n'a pour l'instant pas renouvelé ce poste.

Concernant le projet d'amélioration structurel des alpages, la Municipalité est en attente de la synthèse CAMAC. Ensuite, le permis de construire sera délivré mais il faudra encore attendre le montant des AF/subventions et le projet pourra débuter.

Le refuge de la Corne à la Biche a été muni d'un WC chimique pour le confort des hôtes et surtout pour palier aux directives cantonales en matière de sécurité alimentaire des bovins pour les cas de cysticerose (ver solitaire). Il se transmet par la matière fécale des humains dans les pâturages. La viande de l'animal est alors immangeable.

M. le Municipal Thomas Maillefer donne les informations suivantes :

Travaux entrée EST du village

Les travaux de génie civil ont été adjugés à l'entreprise Grisoni Zaug, qui présentait l'offre la plus avantageuse, économiquement. Les travaux devraient débuter entre mi et fin juin et durer environ trois mois.

Place de parc de la Croix d'Or

Des places de parc réservées au restaurant seront marquées sur la place de la Croix d'Or, côté Grand-Rue.

Travaux d'intérêt général

La fondation vaudoise de probation a proposé à la Commune les services d'une personne devant effectuer des heures de travail d'intérêt général. Cette personne travaille actuellement trois jours par semaine avec l'équipe de voirie.

M. le Municipal Jean-François Faivre informe qu'une cabine WC chimique a été posée au stand de tir.

3. Communications des représentants aux associations intercommunales

Mme Sylvia Erbeau donne des informations au sujet de la dernière séance du conseil intercommunal de l'AscoVaBaNo. Les comptes 2018 ainsi que le rapport de la COGES ont été présentés. Le montant des charges s'élève à CHF 2'863'563.-, ce qui démontre une diminution de CHF 57'000.- par rapport au budget 2018. Cette différence s'explique par le fait qu'une partie des emprunts est couverte par des avances à court terme, ce qui a permis de bénéficier de taux très avantageux. D'autre part, par des revenus supplémentaires sous forme de subsides du Canton suite à la scolarisation des enfants de requérants d'asile. Le montant total des charges est déterminé par le nombre d'élèves et d'habitants par commune. Pour Ballaigues, ce montant s'élève à CHF 432'035.-, ce qui représente une diminution de CHF 30'500.- par rapport au budget. Les comptes ont été acceptés à l'unanimité. Enfin, plusieurs personnes ont été élues pour le Conseil d'établissement, notamment Mme Sonia Guédât. Lors de cette séance, les membres ont soulevé un questionnement quant au développement démographique de notre région ainsi qu'au manque de classe. Le Syndic de Vallorbe, M. Constanini a informé que la Commune de Vallorbe a récemment acquis un terrain à côté du collège des Trois Vallons en vue, si nécessaire, d'un éventuel agrandissement. Le CODIR a informé de son côté, que le projet de construction

d'une nouvelle salle de gymnastique est en pourparlers. Ce qui impliquera des discussions afin d'adapter le plafond d'endettement de l'AscoVaBaNo ainsi que la quote-part des communes.

M. Pierre-Alain Nyffenegger prend la parole au sujet de l'assemblée générale de l'ORPC. Trois groupes de travail sont en cours, notamment sur le renouvellement du matériel, sur la loi du personnel et sur l'état des lieux des bâtiments. En ce qui concerne les comptes, ceux-ci présentent un excédent de CHF 73'356.- en raison du départ d'un instructeur. Ce qui engendre une redistribution aux communes de 80 centimes par habitant. Lors de cette séance, plusieurs contrôles que doivent effectuer les communes par rapport au bien de l'ORPC ont été présentés. Et finalement, M. Nyffenegger a fait part au Président qu'il trouvait que cette séance était légère.

M. Raymond Durussel donne des informations sur la Fondation Actif, créé par VOEnergies et financée par 0,7% de l'électricité consommée. Celle-ci a versé moins de CHF 100'000.- de subventions jusqu'à présent. La Commune de Vallorbe est la principale bénéficiaire de ce fond (trois projets acceptés). Le conseil de fondation a pris une décision très importante pour les citoyens. En effet, il a été rajouté à côté des projets interrégionaux, d'utilité publique, consortium privé et public ; le soutien et l'assistance pour la mise en place d'exploitation d'installation de production d'énergie renouvelable, réalisée par des privés, aussi par des entreprises. Pour autant que les finances à disposition n'aient pas été épuisées par les projets publics. Ce qui signifie que, n'importe quel privé de notre commune peut faire une demande à cette fondation. Afin de toucher ces subventions, il faut que le projet soit bien ficelé et que celui-ci n'ait pas encore commencé. Ces subventions peuvent s'élever jusqu'à CHF 5'000.- pour une borne recharge d'électricité publique par exemple. Il encourage donc les citoyens à présenter leurs projets car il y a actuellement CHF 900'000.- à disposition.

M. le Président Jean-Luc Leresche remercie tous les délégués qui nous représentent auprès de ces associations intercommunales.

4. Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis municipal concernant la rémunération de la Municipalité, suite aux incidences induites par le changement de représentant de la Municipalité au CA VOE

Mme Patricia Bourgeois donne lecture du rapport.

Historique : La dernière mise à jour de la rémunération de notre Municipalité s'est faite en septembre 2015. Le Conseil communal avait décidé d'adapter les salaires pour le 1er janvier 2016 en tenant compte de la rétribution provenant du Conseil d'Administration de VO Energies. Le départ de M. Darbellay et l'arrivée de M. Maillefer à ce conseil modifient notre disposition financière. Un changement est donc nécessaire.

Observations :

- En tout premier lieu, nous remercions nos autorités pour leur démarche exercée en toute transparence. Nous savons tous que ce n'est pas facile de parler de « son » salaire, cela nous expose, d'autant plus pour des personnes publiques. Nous saluons cet exercice de civilité et honnêteté.
- Les heures de travail pour la municipalité continuent d'augmenter, bien que notre commune reste stable dans le nombre d'habitants. Les tâches de la Municipalité ont crû, la complexité des dossiers aussi. Cela demande plus de disponibilité, plus de préparation pour des thèmes plus ardues et plus de séances selon les objets à traiter.
- Nous aimerions relever, encore une fois, l'engagement de notre Syndic. Il prend le temps de participer à un grand nombre de séances, ce qui lui permet d'élargir son « réseau », de défendre et faire connaître Ballaigues et ses intérêts dans tout le canton.

Tableau comparatif d'heures

Année	2015	2018	
Nombre d'heures	887.50	1187	+ 229.5
Pourcentage	45%	60,89%	+ 15.89%

Conseil d'administration VO Energies :

- M. Darbellay est arrivé au terme de son mandat au sein du conseil d'Administration le 31 décembre 2018.
- En accord avec les communes majoritaires, liées par une convention d'actionnaire, une place au Conseil d'administration est prévue pour la Commune de Ballaigues. Le profil de M. Thomas Maillefer correspondant au cahier de charges fixés pour un administrateur, celui-ci a été désigné comme administrateur représentant la Commune de Ballaigues.
- Jusqu'à maintenant les indemnités étaient distribuées 60% pour le représentant dans le Conseil d'Administration (notre syndic) et le 40% restant réparti entre les autres conseillers municipaux.
- Les jetons de présence sont acquis à l'administrateur désigné. Ceux-ci s'élèvent à Fr. 500.-/ journée et ne varient donc pas en fonction des résultats de l'entreprise. La moyenne de séances annuelles du CA est de quatre.
- Si la municipalité délèguait cette responsabilité a une tierce personne, hors municipalité, le montant total de l'indemnité et des jetons lui seraient dus.

Proposition

- La commission reconnaissant que la charge de travail des membres de la Municipalité est devenue plus lourde et complexe, considère que la proposition d'ajuster les indemnités de la Municipalité est justifiée.
- La commission souhaite corriger la différence entre le salaire-horaire du Syndic et ceux des Municipaux.
- Envisageant aussi l'avenir, de manière à permettre le renouveau de nos instances communales dans la reconnaissance du travail, compétences, engagement et efforts à fournir.
- Vous propose de fixer les indemnités de la Municipalité de la manière suivante :

Syndic : CHF 60'000.-/ année
Municipaux CHF 20'000.-/ année

Tableaux comparatifs

Syndic	2017-2019	2020 Proposition Municipalité	2020 Proposition Commission	Si application de l'échelle communale
Salaire annuel	36.000.-	55.000.-	60.000.-	71.936.-
Heures annuelles (1950 h à 100%)	1187 h	1187 h	1187 h	1187 h
Taux d'occupation estimé	60%	60%	60%	60%
Salaire/horaire	30.30	46.30	50.50	60.60
Vo Energies	10.800	0.-	0.-	

Municipaux	2017-2019	2020	Si application de l'échelle communale
Salaire annuel	17'800.-	20'000.-	20.584.-
Heures annuelles (1950 h à 100%)	417 h	417 h	417 h
Taux d'occupation estimé	20%	20%	20%
Salaire/horaire	42.70	47.90	49.40
Vo Energies	1.800.-/ par municipal	9.000.-/ M. Maillefer 0.-/ autres	

La discussion est ouverte

M. Raymond Durussel approuve les conclusions du rapport. Il constate que nous avons de la chance que le Syndic puisse consacrer presque 100% de son temps en étant payé à 60%. Selon lui, le Syndic travaille beaucoup plus que les heures annoncées dans le rapport. Quant aux municipaux, il insiste sur le fait que ces derniers ont une activité lucrative et n'ont donc pas l'espace et le temps de se consacrer plus à la charge communale. Le jour où notre Syndic est remplacé par une personne qui travaille dans la vie active, la répartition des charges entre les municipaux et le syndic devra être revue. Ce qui impliquera aussi un réajustement des salaires.

M. Daniel Bourgeois est du même avis que M. Durussel. Il trouve raisonnable le salaire du Syndic pour toutes ses heures effectuées. Il fait part de ses inquiétudes lorsqu'il faudra retrouver un syndic compétent, on pourra alors difficilement baisser les CHF 60'000.- qui seront déjà acquis.

M. Pierre-Luc Maillefer approuve également les conclusions du rapport. Il s'étonne de la proposition par rapport au mandat d'administrateur et à sa rémunération qui n'a été qu'un demi pas. Afin d'éviter de nouveaux préavis, il aurait été préférable, selon lui, de rémunérer à part cette tâche. Surtout si le rôle d'administrateur revient un jour au syndic, il faudra alors faire marche arrière. Il demande quelle est la nature du mandat d'administrateur. Est-ce qu'il y a un débat au sein de la Municipalité concernant les décisions du conseil d'administration ? Selon lui, cette rémunération devrait passer dans le pot commun de la Commune. Mais l'administrateur garderait les jetons de présence. Il suggère à la Commission de gestion de s'intéresser à la façon dont rapporte les municipaux qui sont présents dans certains organes et comment la prise de position revient à l'institution concernée. Il demande s'il est utile pour la Commune de Ballaigues d'être actionnaire au vu de la diversification de l'entreprise.

M. le Syndic Raphaël Darbellay rectifie les propos de M. Maillefer. La Commune est actionnaire de VOEnergies à hauteur de 6%. Les Communes de Vallorbe, Ballaigues, Orbe et Chavornay détiennent les 55% des actions. Il a été estimé que quatre administrateurs issus de ces quatre communes désignées par elles-mêmes se justifiait. De ce fait, une convention d'actionnaires a été signée. Il est important de la maintenir car la tâche n'a pas été simple. Il ne faut pas mélanger les rôles : un conseil d'administration ne fait pas de l'opérationnel mais il fait de la stratégie. C'est lui qui va décider d'acheter une entreprise ou si elle continue dans le multimédia, etc. Lorsqu'un représentant de la Municipalité siège au conseil d'administration, il est tenu au secret professionnel. Il doit défendre les intérêts de la Commune, oriente la Municipalité et l'informe dans les grandes lignes. Concernant le salaire, il faut faire abstraction de VOEnergies, chaque municipal a le même salaire. Si les administrateurs sont payés, c'est qu'ils ont des responsabilités. Si un jour une affaire relève du code pénal, c'est l'administrateur délégué qui doit porter les responsabilités et non la Municipalité. Il a été convenu avec M. Maillefer qu'il toucherait le même montant que l'ancien administrateur.

M. Pierre-Luc Maillefer remercie le Syndic pour ses compléments d'informations. Il pense qu'une fois ce rapport approuvé, la Commission de gestion ferait bien de se renseigner sur les avantages que la Commune a en étant actionnaire de VOEnergies (par exemple : attribution de mandat pour des travaux, etc.). Selon lui, plus un conseil d'administration est transparent, plus l'entreprise sera compétitive et innovante.

M. le Syndic Raphaël Darbellay rebondit sur un bon exemple : l'attribution du mandat de l'électricité de la Croix d'Or. C'est l'entreprise Electroval qui a obtenu le plus de points et non VOEnergies. La procédure des marchés publics doit être respectée. Certaines négociations doivent rester confidentielles jusqu'à leurs aboutissements (rachat d'entreprises, etc.). Il tient à préciser qu'il faut faire la différence entre les différents rôles municipal, administrateur et conseiller communal. La Commission de gestion peut poser ses questions mais elle n'aura pas accès aux documents. Finalement, si Ballaigues vendait ses actions, les communes ne seraient plus majoritaires. Il s'agit d'un aspect de solidarité.

M. Nathanaël Bourgeois trouve ce débat très intéressant. Selon lui, cette indemnité est correcte en raison des responsabilités du représentant. Il apporte quelques compléments concernant le revenu du Syndic. La Commission des finances a estimé qu'il y avait une injustice par rapport au taux horaire du Syndic mais elle a toutefois préféré rester prudente.

M. le Président Jean-Luc Leresche rappelle les conclusions :

La Commission demande au Conseil communal :

1. d'adapter les indemnités comme suit :

- Syndic : CHF 60'000.-/année
- Conseillers municipaux : CHF 20'000.-/année

A ces montants s'ajoute le taux légal pour les vacances et se déduisent les cotisations AVS ainsi que, le cas échéant, les cotisations LPP

2. l'indemnité provenant de la fonction d'administrateur de la société VO Energies est attribuée pour 50% à l'administrateur désigné, les jetons de présence lui restant acquis. Le 50% restant va pour la caisse communale
3. Les conditions pour le remboursement de frais demeurent inchangées
4. d'appliquer l'entrée en vigueur des nouvelles indemnités rétroactivement dès le 1er janvier 2019
5. de décharger la commission des finances de son mandat

Les conclusions sont adoptées à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

M. le Syndic Raphaël Darbellay remercie le Conseil communal. Cette fois-ci, il s'est senti à l'aise de soumettre ce préavis car il ne le fait pas pour lui mais pour le futur Syndic.

5. Dépôt des comptes 2018

M. le Syndic Raphaël Darbellay donne lecture des comptes point par point.

Les comptes 2018 présentent **un excédent de revenus.**

Montant total des revenus :	7'380'735.33
Montant total des charges :	7'306'255.69
Excédent de revenus :	74'479.64

En conclusion, la Municipalité demande au Conseil communal :

- d'approuver les comptes 2018 tels que présentés
- de lui donner décharge de sa gestion durant l'année écoulée

M. le Président rappelle que c'est la Commission des finances qui rapportera sur les comptes.

6. Rapport de gestion 2018

M. le Syndic Raphaël Darbellay donne lecture de l'avant-propos du rapport.

2018, faisait suite aux années chargées par l'énorme chantier de la Grand-rue et l'imposant dossier éolien du Bel Coster. Comme toujours en début d'année, nous entrevoyons tous une année de transition, le moment tant attendu d'une pause, permettant à votre Municipalité de reprendre son souffle et de faire un point de situation. Plus les années passent, plus nous nous demandons si une telle situation est envisageable, ou si elle ne relève pas tout simplement d'une illusion, d'un rêve ou d'un fantasme.

La LAT, (Loi sur l'Aménagement du Territoire), lorsqu'elle a été soumise au vote, a été acceptée très largement par la population de ce pays. Sa mise en œuvre s'est chargée de rappeler à chaque citoyen, que les contraintes d'un texte de loi ne s'appliquent pas seulement à de lointains adversaires, mais aussi à ceux qui l'ont voté avec enthousiasme.

Ce n'est pas peu dire que l'hôtel, café, restaurant de la Croix d'Or a manqué aux Ballaiguis ! Pas une séance de Conseil communal, pas une rencontre avec des citoyens, sans que l'on s'entende demander « Et la Croix d'Or, elle ouvre quand ? Avez-vous déjà trouvé des tenanciers ? ». Peu se sont rendus compte de la complexité d'un tel chantier, engendrée par l'âge et l'état du vénérable château. La Municipalité et particulièrement le Municipal des bâtiments se sont évertués à ne pas confondre rapidité et précipitation, avancer, tenir les délais, peser le pour et le contre des solutions proposées aux divers imprévus rencontrés, il s'est souvent agi de résoudre la quadrature du cercle !

L'évolution des ressources fiscales de la Commune inquiète la Municipalité. Les revenus d'impôts des personnes morales sont en baisse constante depuis trois ans. Si l'équilibre financier a tout de même pu être maintenu, nous le devons principalement au jeu des retours de péréquation et des décalages dans les taxations définitives. La prudence que la Municipalité a toujours prônée sera plus que jamais de mise dans les années à venir.

7. Rapport de la Commission chargée d'examiner le postulat proposé par M. Raymond Durussel

Mme Jacqueline Collet donne lecture du rapport.

Le rapport se trouve sur le site internet : www.ballaiques.ch

En conclusion, la commission propose au Conseil communal de Ballaigues :

1. d'approuver le présent rapport
2. de le transmettre à la Municipalité pour suites
3. de la décharger de son mandat

Les conclusions sont adoptées avec deux avis contraire et 5 absentions.

M. le Syndic Raphaël Darbellay informe le Conseil communal que la Municipalité va fournir un rapport global, qui sera probablement rendu pour la fin de l'année.

8. Propositions individuelles et divers

Néant.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** lève la séance sans contre-appel, à 22h09.

La prochaine séance du Conseil est fixée **au lundi 24 juin 2019** à 20h15, au Centre villageois.

Étaient absents et excusés : Mmes et MM. Christine Jaccard, Cécilia Wyden, Jean-Jacques Bourgeois, Cédric Leresche, Gérard Leresche, Frédéric Santschi et Valentin Santschi.

Ballaigues, le 30 mai 2019.

Le Président :

La Secrétaire :

Jean-Luc Leresche

Rachel Loeffler